

Membre expert.e régulier.ère du CReSP



Qui peut devenir membre expert.e régulier.ère ?

Vous êtes un.e professionnel.le ou décideur.se :

- ayant établi un partenariat formel avec le CReSP, ou
- impliqué.e à titre de **coproducteur.trice de connaissances** ou d'**utilisateur.trice de connaissances** au sein de projets menés par des chercheur.es régulier.ères du CReSP

Quels sont les avantages ?

- Lien de proximité avec les chercheur.es du CReSP et leurs réseaux
- Accès à des opportunités de financement pour vos projets et vos étudiant.es
- Rayonnement de vos activités
- Représentation de votre organisation et de ses priorités au sein du CReSP
- Participation à la gouvernance et à l'orientation du Centre
- Participation à la vie scientifique du CReSP

Pour plus
d'information :



Pour toute question :

murielle.mailhac.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Ce qui est attendu de vous

- Servir d'agent.e de liaison entre votre organisation et le CReSP
- Faciliter les activités de maillage entre les deux organisations
- Participer aux assemblées des membres du CReSP et à tout comité pertinent

Institutions partenaires

- La Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP Montréal)
- L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- L'Agence de santé publique du Canada (ASPC)
- L'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)

*Vous ne travaillez pas encore avec nous mais souhaitez vous rapprocher du CReSP?
Vous pourriez devenir membre associé.e ou proposer un projet de maillage
recherche-pratique!*

Le CReSP est financé par

